

Publiée le 16.11.2023

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20231109-2023_149-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoeuville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Michel CRUCHON, Jean-Pierre QUILLET (suppléant de Laurent DECLERCK), Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO (arrivée à 19h12), M. Stéphane CASTEL (arrivé à 19h12), Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER (arrivé à 19h12), Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Martine JULIEN (suppléante de Patricia LECOMTE), MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Gilbert GEMY (pouvoir à Lydie MAIGRET), Eric DUVAL (pouvoir à Michel CRUCHON), Laurent DECLERCK, William HERFORT et Mme Patricia LECOMTE.

Secrétaire de séance : M. Stéphane AMILCAR

Date de convocation :

31.10.2023

Date d'affichage

31.10.2023

Nombre de conseillers :

En exercice 39

Présents 33

Titulaires 31

Suppléants 2

Pouvoirs 2

Votants 35

19h12 Arrivée titulaires +3

Votants 38

Quorum 20

Délibération n° 2023 / 149

Objet : TOURISME – Locaux de l'Office de tourisme

L'Office de tourisme a quitté les locaux situés dans le bâtiment administratif de la mairie d'Argences, pour s'installer provisoirement au rez-de-chaussée du siège de la CDC.

En parallèle, un travail est mené depuis deux ans pour essayer de trouver des locaux définitifs pour l'Office. Il est notamment étudié la possibilité d'intégrer le Moulin de la Porte. Au préalable du lancement d'études officielles sur la faisabilité et le chiffrage de ce projet, il convient de débattre du principe.

Mme ARRUEGO demande le point de vue de l'association.

M. le Président indique que l'association a été conviée en conseil municipal d'Argences pour en discuter, en présence de représentants de la CDC.

Mme ISABEL précise qu'un débat plutôt positif a été mené, avec encore beaucoup d'interrogations.

Mme ARRUEGO émet l'idée de mettre un bungalow en provisoire sur un terrain disponible au niveau du pôle de santé.

M. le Président indique que si aucune solution n'est trouvée d'ici là, l'Office de tourisme pourrait être intégré au projet d'aménagement autour du siège, à l'arrière de dunéo.

Mme ISABEL précise que le bâtiment demande beaucoup de travaux avant d'être aménagé.

M. DELIVET demande sous quelle forme la CDC veut occuper les locaux : en propriété, convention...

Il demande aussi comment se passerait la gestion avec l'association.

Mme BAUGAS indique donc que tous les travaux seraient à la charge de la CDC.

M. le Président le confirme.

M. DELIVET demande quels seraient les liens entre l'association et la CDC si celle-ci devient propriétaire.

M. le Président précise que cela pourrait prendre la forme d'un conventionnement, mais tout reste encore à discuter.

Suite à la question de Mme BAUGAS, M. LEROY indique que le débat sur la vente n'a pas encore eu lieu officiellement en conseil municipal. Il reste des points à trancher avant d'aller plus loin dans les discussions.

M. le Président indique que les premières études seraient menées en lien avec le Département et le CAUE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à une voix contre, 3 abstentions et 34 voix pour :

↳ Décide d'autoriser le lancement d'études de faisabilité avec le Département sur l'installation de l'Office de tourisme dans le Moulin de la Porte à Argences.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Stéphane AMILCAR



Le Président,
Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr